

楽しいお食事は京都へ

Des spécialistes du steak, il y en a tant et plus. Au Kyoto, on ajoute un raffinement: le steak est présenté en spectacle et servi à la japonaise. Et la mise en scène se fait à votre table... aux mains d'un chef cuisinier qui transforme à couteaux tirés une tendre pièce de bœuf et des légumes bien frais... en festin d'empereur!

Pourquoi vous contenter d'un steak ordinaire? Au Kyoto, on vous l'offre "spectaculaire".

Du lundi au vendredi: déjeuner d'affaires de midi à 14h00.



LA MAISON DU STEAK "SPECTACULAIRE"

560, av. Grande-Alle est, en face de l'Hôtel Lowell-Le Concorde. Pour réserver, composez 529-6141

faits divers

Des routes demeurent coupées dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Même si le temps plus froid, qui a débuté avant-hier a rassuré les Beaucerons et permis que le niveau de la rivière Chaudière baisse d'environ deux pieds depuis hier midi, dans le secteur de Saint-Joseph de Beauce, il n'en demeure pas moins que des routes secondaires sont recouvertes d'eau et fermées à la circulation dans les municipalités de Saint-François ouest, Saint-Joseph-des-Érables, Vallée-Jonction et Sainte-Marie.

Egalement, la circulation est interrompue sur la route 173 Président-Kennedy, dans le secteur de la Call-Way, obligeant les véhicules à faire un détour pour poursuivre leur route entre Beauceville et Saint-Joseph.

On se rappelle que c'est en fin de semaine, que la rivière Chaudière a quitté son lit et envahi les terres basses dans les municipalités de Beauceville, Saint-Joseph, Vallée-Jonction et Sainte-Marie.

A plusieurs endroits, surtout dans les secteurs de

Beauceville, Saint-Joseph-des-Érables et Vallée-Jonction, les glaces se sont répandues dans les bas fonds et même sur la voie ferrée du Québec Central entre Saint-Joseph et Beauceville, ce qui a fait dire à plusieurs riverains que le niveau d'eau de la Chaudière n'a pas fini de monter.

Aussi, cette visite d'une eau froide et sale, typique à la fonte des neiges, a obligé de nombreux propriétaires riverains dans le secteur de Sainte-Marie, dont les caves ont été envahies par la crue de la Chaudière, à pomper l'eau et à procéder à la remise en état des fournaies.

Comme l'a fait remarquer, hier, le coordonnateur municipal de la protection civile de Ville Sainte-Marie, le policier Jean-Guy Bilodeau, "le danger pour les riverains du bas de la Beauce n'est pas encore écarté complètement".

En effet, car si la température qu'on a connue hier s'adoucit, il est probable que le niveau des eaux de la

rivière Chaudière s'élèvera et que les embâcles que l'on retrouve dans les secteurs du Rocher à Beauceville, ainsi qu'à Saint-Joseph et Vallée-Jonction vont pouvoir céder, ce qui mettrait un terme à la débâcle, car les glaces sont parties dans le secteur de Sainte-Marie.

De plus, nous fit remarquer l'agent Bilodeau, "on ne doit pas oublier qu'il y a encore beaucoup de neige en forêt du côté ouest de la rivière Chaudière et que le beau temps aura pour résultat que l'eau déferle en grande quantité des côtes et viendra gonfler à nouveau la rivière Chaudière, célèbre pour ses nombreuses inondations, comme ce fut le cas il y a deux ans".

Devant la menace croissante d'une nouvelle crue subite de la rivière Chaudière, dans les secteurs des municipalités de Saint-Joseph, Vallée-Jonction et Sainte-Marie, la Sûreté du Québec et la protection civile ont mis sur pied plusieurs équipes d'hommes pour surveiller les routes et porter secours aux riverains.



— Studio Vachon, St-Joseph

Dans le secteur de la "Callway", sur la route 173 Président-Kennedy, la circulation est interrompue, ce qui oblige les automobilistes à faire un détour pour poursuivre leur route entre Beauceville et Saint-Joseph.

norman

Jay Mee

un manteau presque aussi léger qu'une robe, à porter avec ou sans ceinture. Détails de velours côtelé au col, à l'épaule à la boutonnière, aux poches et aux poignets. Prune ou naturel, 5 à 13. **105.00**

à notre département du manteau

Dites: portez à mon compte.

• mall st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

TEXACO

RENOUVEAU PRINTANIER

MISE AU POINT GARANTIE EN 15 VÉRIFICATIONS

\$36⁷⁷

OU MOINS POUR LES 4 CYLINDRES

\$42⁷⁷ pour les 6 cylindres \$48⁷⁷ pour les 8 cylindres

1. Système d'allumage — vérification générale et analyse des défauts.
2. Vérification de la compression.
3. Batterie — vérification, appoint, nettoyage des bornes, des câbles et des sangliers.
4. Bougies — installation de nouvelles bougies (bougies antiparasites en sus).
5. Vis platinees et condensateur (s'il y a lieu) — installation des vis platinees et du condensateur.
6. Distributeur — vérification et nettoyage du chapeau et du rotor.
7. Câblage — vérification du câblage de haute tension, de la bobine et du circuit primaire.
8. Réglage de l'allumage — régler l'angle de saturation et le calage de l'allumage.
9. Soupape VFC — vérification.
10. Réchauffeur — vérification et lubrification du volet.
11. Carburateur — vérification globale, réglage du ralenti et de l'étrangleur automatique.
12. Système d'alimentation — vérification de la pompe à essence et du filtre.
13. Vérification du filtre à air.
14. Système de refroidissement — vérification des courroies, des boyaux et du bouchon de radiateur. Vérification de l'antigel.
15. Système d'allumage — dernière vérification et réglage final.

Partout où vous verrez cette enseigne. La mise au point est garantie pour 90 jours ou 5000 km, le moindre des deux. Les prix annoncés valent pour la plupart des voitures de tourisme.

Inondations dans le Bas-du-Fleuve

par Lucien LATULIPPE

Le Bas-du-Fleuve a commencé à connaître, hier, des problèmes d'inondation printanière.

La route 132 est inondée sur une distance d'environ trois milles entre Matapédia et Pointe-à-la-Croix par suite du débordement de la rivière Restigouche. Plusieurs familles ont dû évacuer leurs maisons entourées d'eau. Les automobilistes peuvent contourner l'obstacle en empruntant les deux ponts, l'un à Pointe-à-la-Croix, et l'autre à Matapédia, et passer ainsi par le Nouveau-Brunswick.

Dans la région de Matane, la route 195 vers Saint-René a aussi été envahie par l'eau qui s'est retirée, hier soir, laissant d'énormes blocs de glace sur la chaussée. De nombreuses maisons ont été évacuées. L'établissement d'un marchand de pièces usagées d'auto a été lourdement endommagé.

Le Palais de sport de Matane a également été envahi par l'eau, ainsi qu'une épicerie située dans le grand détour. L'embâcle qui s'était formé à l'ancien barrage sur la rivière Matane, a cédé vers 17h et les eaux se sont retirées graduellement.

A Amqui, la rivière du même nom a menacé de faire des siennes. Elle a gonflé dangereusement, mais l'embâcle formé au pont du village, a lâché.

La rivière aux Perles a aussi quitté son lit à l'est du village de Kamouraska où un embâcle s'est formé au pont. Plusieurs maisons sont entourées d'eau mais il n'a pas été nécessaire de les évacuer. De Rivière-Ouelle en remontant vers Saint-Pacôme, bien des champs sont devenus temporairement des lacs.

Incendie à Amqui

Une déféction électrique est à l'origine de l'incendie qui a détruit le magasin Légaré, à Amqui. C'est ce que laissait savoir, hier, le chef de police et de pompiers de cette ville, M. Gonzague Gaudreau.

Rappelons que l'incendie avait éclaté vers 22h30, le 13 mars dernier, et que les pompiers avaient dû aider Mme Gérard Bellavance à s'échapper, traquée par la fumée sur le balcon de son logement.

L'édifice appartenant à la caisse populaire qui loge dans un immeuble voisin, est une perte totale. Deux autres commerces y avaient leur local. Les pertes sont de \$300 000.

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Coop agricole de la Côte-du-Sud Une année d'expansion et de réalisations

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — Avec un chiffre d'affaires dépassant les \$26 millions et une augmentation de 11,4 pour 100 sur l'année précédente, ainsi que l'obtention de plusieurs mentions de mérite, pour l'excellence de ses produits, la Coopérative agricole de la Côte-du-Sud a connu en 1978 une année d'expansion et de réalisations.

C'est ce qu'ont particulièrement souligné MM. Jean-Charles Chénard et Romeo Girard, respectivement président et directeur général de cette entreprise coopérative qui dessert les comtés de L'Islet et de Kamouraska, à l'occasion de l'assemblée annuelle tenue ces jours derniers à La Pocatière.

Les opérations consolidées de la coopérative agricole se sont soldées par des trop-perçus d'exploitation avant ristournes et impôts de \$536.478 qui ont porté l'avoir des 1.000 sociétaires à \$3.516.763 ou à plus du tiers d'actifs se chiffrant à \$9.312.575.

\$946.802 de gains

A ces mêmes sociétaires, toutefois, la coopérative a versé \$946.802 en gains divers. D'une part, pour la production laitière, les compléments

du prix d'achat se sont élevés à \$556.634, et les ristournes à \$248.572, soit à \$805.226 ou à une moyenne de revenus de \$0.583 des 100 livres de lait. D'autre part, une ristourne de \$141.576 leur a également été accordée sur les secteurs d'utilités professionnelles.

Ces versements, de même que l'addition d'immobilisations à même le fonds de roulement, ont entraîné une diminution de plus de \$550.000 des disponibilités financières, qui ont été ramenées de \$1.387.283 à \$832.999.

Le directeur général, M. Girard, a expliqué que la direction de la coopérative avait fait ce choix d'une diminution du fonds de roulement, étant donné que le solde était jugé satisfaisant aux opérations de l'entreprise, et que cette dernière constituait une coopérative de services et non d'investissement.

Production laitière

Au domaine de la production laitière, la Coopérative agricole de la Côte-du-Sud a totalisé des réceptions de 168 millions de livres de lait, soit sensiblement le même volume que l'année précédente, malgré une diminution de cinq pour 100 des fournisseurs.

Les dirigeants de l'entreprise ont fait état des mentions de mérite remportées par la coopérative, notamment un "Lys d'Or" pour la poudre de lait écrémé, qui est décerné annuellement par le ministère de l'Agriculture du Québec, ainsi que le deuxième rang au classement de l'Exposition cana-

diennne de Toronto, pour la qualité de son beurre.

Au secteur de la machinerie agricole, la Coop de la Côte-du-Sud s'est également distinguée avec le second rang au Québec, pour l'augmentation de son volume d'achat, et le trophée "Vache d'argent" de la Coopérative fédérée du Québec. L'augmentation a

été de 58 pour 100 en équipement laitier.

Au secteur des moulées et des fertilisants, le complexe de séchage et d'entreposage des céréales et la meunerie industrielle inaugurés en août 1978, à Saint-Philippe-de-Néri, ont été utilisés à leur pleine capacité, a-t-on notamment précisé.

Quant aux prévisions de développement, les sociétaires ont été informés d'un projet de construction d'une nouvelle quincaillerie à Saint-Jean-Port-Joli, ainsi que d'un agrandissement de \$7 millions à l'usine laitière de Saint-Alexandre, en vue d'une production complètement nouvelle: le lait entier instantané.

L'Hydro-Québec crée un secteur pour décentraliser ses activités

par Réal LABERGE

RIVIERE-DU-LOUP — Plusieurs activités de l'Hydro-Québec jusqu'ici regroupées au siège régional de Rimouski ont été décentralisées, ces jours derniers, avec la mise sur pied à Rivière-du-Loup d'une nouvelle structure administrative, le secteur Grand-Portage.

Destiné à mieux répondre aux besoins de ses abonnés, ont précisé les porte-parole de l'Hydro, le secteur a pour mission de concevoir, de cons-

truire, d'exploiter et d'entretenir le réseau de distribution de son territoire, ainsi que d'assurer l'application des politiques d'affaires de l'entreprise auprès de sa clientèle.

Le nouveau secteur comptera 60 employés permanents. Outre son centre administratif, situé à Rivière-du-Loup, il comprendra un centre de services à Cabano, et des centres de ralliement à Saint-Pascal et à Trois-Pistoles.

Pour bien jouer son rôle, le sec-

teur Grand-Portage comportera deux divisions distinctes, soit les activités commerciales et administratives, ainsi que la distribution, dont la restructuration est actuellement en voie d'être achevée et sera complétée d'ici la fin de mai 1979.

Région Matapédia

Le secteur Grand-Portage continuera de relever de la région Matapédia, qui est l'une des dix zones administratives de l'Hydro-Québec. Son territoire, limité au nord par le

fleuve Saint-Laurent, s'étend de Rivière-Ouelle jusqu'à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne, y compris les Îles-de-la-Madeleine.

La région Matapédia est divisée en trois secteurs, soit les secteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, avec bureaux administratifs à Rimouski et Gaspé, en plus de celui de Grand-Portage. Cette région regroupe 101.451 abonnés et quelque 500 employés permanents.

en bref

Accueil touristique

MONTMAGNY — Le comité intermunicipal des loisirs de Berthier-sur-Mer, Saint-François, Saint-Pierre et Saint-Vallier présentera une clinique sur la façon d'accueillir le client, plus particulièrement les touristes, en collaboration avec la Chambre de commerce de la province de Québec, ce soir, au centre des loisirs de Montmagny. Tous les propriétaires de commerces de la région et les personnes intéressées sont invitées à cette clinique animée par M. Denis Bourgault, de la chambre provinciale.

Grève des garages terminée

GASPE — Quatre arrêts de travail qui avaient débuté le 9 mars dernier, à Gaspé, dans des garages, ont pris fin hier matin avec le retour au travail des 17 salariés de Kruse Motors Limitée, des 13 salariés du Garage Alphonse Ouellette, des cinq salariés de Kruse Automotive et Marine Inc. et des 10 salariés de Venus Motor Limitée. Le syndicat affilié à la CSN négociait depuis le 31 décembre 1978, date de l'échéance des précédents contrats. Le conciliateur René Laurin a été affecté au dossier à la suite de la demande du 13 mars. Le conciliateur a rencontré les parties samedi dernier et les assemblées générales des travailleurs ont ratifié le projet de contrat de travail au cours de la journée de dimanche.

Rencontre

RIMOUSKI — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 tiendra à ses bureaux, demain, une rencontre avec 12 associations socio-sanitaires de la région, lesquelles regroupent des personnes préoccupées par le mieux-être des handicapés, des malades mentaux et des personnes âgées. La rencontre vise à connaître les activités et les difficultés rencontrées par les associations et aussi à leur faire connaître les différents dossiers socio-sanitaires mis de l'avant par le CRSSS-01.

Maniement d'armes

SAINT-RAYMOND — Des cours dans le maniement des armes à feu auront lieu aux endroits et aux dates suivants: mercredi et jeudi soir, 28-29 mars, à la polyvalente de Saint-Raymond de Portneuf, et les 2, 3 et 4 avril, au cégep de Rivière-du-Loup. Les cours débutent à 19h30 et il y a contingentement, de telle sorte que les intéressés sont priés de s'inscrire à l'avance.

Trois vols

SAINT-JOSEPH — Clément Labrecque, âgé de 23 ans, sans adresse fixe, a comparu devant le juge Charles Clieche, au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, où il a été accusé du vol qualifié de \$3.000 appartenant à la caisse populaire de Saint-Séverin de Beauce, vers le 15 février dernier. Il a aussi été accusé de possession d'une arme offensive dans un dessein criminel lors du même vol. Rénéald Boldue, âgé de 24 ans, de Saint-Georges, a été accusé de deux vols qualifiés devant le même juge, vol de \$60 sur un chauffeur de taxi et vol de \$300 à l'Accommodation Maheux, de Saint-Georges. Tous deux ont opté pour un procès devant jury.

Assemblée des apiculteurs

RIMOUSKI — L'Association des apiculteurs de l'Est du Québec tiendra sa deuxième assemblée générale annuelle à l'hôtel de ville de Mont-Joli, samedi le 31 mars prochain. On y traitera entre autres choses du bilan de l'opération localisation des ruchers, du code d'éthique, de la création de comités sous-régionaux et du rapport des activités de l'association. L'assemblée générale fait suite à une série de rencontres sous-régionales qui se sont déroulées au début de mars à Rivière-du-Loup, Rimouski et Saint-Alexis de Matapédia.

Semaine de l'éducation

RIVIERE-DU-LOUP — C'est par une conférence donnée par M. Roger Thériault, de la Direction du développement pédagogique du ministère de l'Éducation, et un mini-concert de l'harmonie régionale, composée d'étudiants des polyvalentes de Saint-Pascal et de Trois-Pistoles, que sera officiellement inaugurée la Semaine de l'éducation, dans le territoire de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, samedi soir le 31 mars, au centre culturel de Rivière-du-Loup. Le conférencier, M. Thériault, parlera du plan d'action "l'École québécoise", qui permettra à la population de se familiariser avec ce nouveau projet du ministère.

Pétition

RIMOUSKI — Une pétition patronnée par le notaire Joseph Bérubé circule présentement à Rimouski en vue de demander aux autorités municipales de transformer le parc de la gare en terrain de stationnement. Le parc de la gare constitue un des rares espaces verts du centre-ville. D'autre part, des étudiants du cégep de Rimouski en technique du génie civil ont soumis un projet de réaménagement du parc de la gare, afin de conserver cet espace vert, le rendre plus attrayant et augmenter son taux d'utilisation.

Radio communautaire

FERMONT — La Radio communautaire de Fermont Inc. vient d'annoncer la nomination de M. François-Daniel Bellefleur au poste de gérant-animateur. Résidant à Fermont depuis plus de trois ans, M. Bellefleur travaillait à titre de technicien en audio-visuel pour la commission scolaire locale. Les personnes désireuses de participer à la réussite et au fonctionnement de cette radio communautaire peuvent rencontrer M. Bellefleur au local de la station, entre 10h et 18h. Les personnes de l'extérieur de la région peuvent écrire pour des informations à C.P. 937, à Fermont.

A l'aube de votre vie à deux...

Vous éprouverez un réel plaisir à venir choisir votre ensemble de bague à diamant et jonc, parmi notre vaste choix de modèles les plus nouveaux en or 14K. Diamants de la meilleure qualité aux meilleurs prix Laliberté!

A-\$277 B-\$377 C-\$257
D-\$277 E-\$217 F-\$187

Plan mise de côté et conditions faciles

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Des bijoux en or spécialement conçus pour vos tout-petits

A- Bracelet 24.90 D- Croix égyptienne... 9.00
B- Boucles d'oreilles 12.80 E- Jonc 10.00
C- Chaîne carrée 12 pouces... 18.40 F- Bague 15.00

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

CE SOIR*
NOUS PRENRONS VOS APPELS JUSQU'À 19H30

COMPOSEZ
647-3333
POUR VOUS ABONNER AU JOURNAL

LE SOLEIL

* Ce soir... et tous les soirs de la semaine, du lundi au vendredi inclusivement.

L'Institut Canadien des Affaires Internationales
Section de Québec

Déjeuner-causerie
Le mercredi 28 mars 1979

M. Michel de Goumois
Sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures (Ottawa)
"Le rôle des grandes puissances en Afrique"

Château Frontenac, salon rose, Québec, 12 heures
Billets à l'entrée: \$7.50 (Ann.)

Un superbe bracelet... à prix abordable

Bracelets d'identité en or 10k

A- Chaîne à mailles rondes. Prix spécial 27.90
B- Chaîne carrée et plaque ciselée avec coeur. Prix spécial 30.00
C- Modèle pour enfant. Chaîne à mailles rondes. Prix spécial 20.80

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Les syndiqués de Québecor à la recherche d'une sécurité d'emploi réelle

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les membres du Syndicat des communications de la Côte-Nord (CSN), qui négocient une première convention collective ou se préparent à renouveler le contrat qui expirera le 30 juin 1979, se sont ralliés, en fin de semaine, autour d'un objectif: obtenir une véritable sécurité d'emploi.

Cette demande survient moins d'un mois après l'annonce de la fermeture de l'hebdomadaire L'Avenir qui a entraîné le licenciement de neuf personnes.

Réunis en assemblée générale annuelle samedi, à Sept-Îles, quelque 25 des 60 membres du Syndicat, tous des travailleurs du groupe de presse Québecor Inc., ont désigné un nouvel exécutif et jeté les bases des prochains contrats collectifs.

Les syndiqués de Baie-Comeau et de Port-Cartier se préparent à négocier un premier contrat avec l'employeur; ceux de l'imprimerie, du journal et des bureaux des Éditions Nordiques Inc., à Sept-Îles, ont une convention qui viendra à échéance le 30 juin prochain.

Un contrat unique

Tout en préservant l'ancienneté au plan local et en tenant compte des particularités locales, le Syndicat devrait se donner comme objectif de signer une convention collective unique pour tous les employés de Les Éditions Nordiques Inc., lit-on dans un document de travail du syndicat.

En plus, le syndicat veut protéger les emplois en empêchant l'attribution de travaux sous la compétence syndicale à d'autres filiales de Québecor, sur la Côte-Nord ou ailleurs.

Le syndicat exige un statut clair pour tous les membres touchés par

une convention: il demande un affichage des postes à combler, l'établissement de listes d'ancienneté et diverses clauses professionnelles afin "de garantir un minimum de 40 pour 100 de textes d'information dans les publications".

"Les journalistes ne peuvent accepter que la fermeture de L'Avenir entraîne une détérioration grave des conditions d'exercice du métier", écrivent les dirigeants syndicaux dans un document précisant les objectifs pour 1979.

Les demandes syndicales pour les congés, les salaires et autres conditions prennent forme et seront explicitées plus tard.

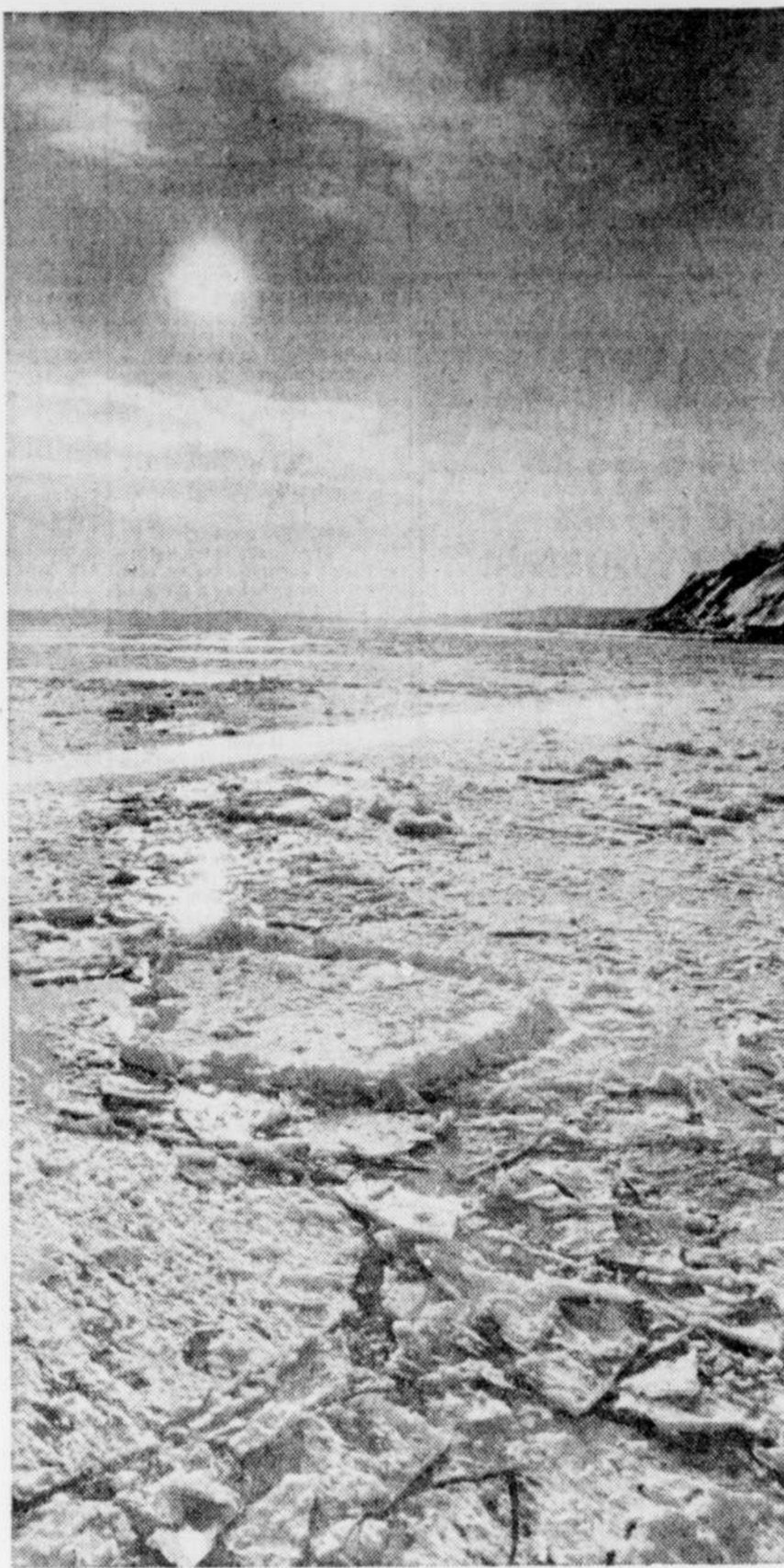
À propos des négociations, les syndiqués ont appris qu'une rencontre aura lieu à Québec, le 26 avril, avec des représentants du Journal de Montréal et d'autres publications de Québecor, en vue de former des fronts communs dans les négociations à venir.

Fermeture de L'Avenir

Par ailleurs, un permanent de la Fédération nationale des communications (CSN), M. Guy Marsolais, a révélé que la rencontre du 15 mars dernier avec Me Serge Fortin, de Québecor, concernant la fermeture de L'Avenir, n'avait "strictement rien donné".

Aux 26 griefs en suspens avant la fermeture de L'Avenir, une vingtaine d'autres s'y sont ajoutés depuis en raison des licenciements et sur l'application de la convention collective en vigueur.

L'assemblée générale n'a pas adopté de résolutions concernant le dossier de L'Avenir. Des membres du nouvel exécutif ont laissé entendre qu'ils pourraient en parler lors d'une prochaine rencontre prévue pour le 7 avril, à Port-Cartier.



Le Soleil, André Boucher

Vers le printemps

Quand le soir descend sur le Saint-Laurent encore à demi paralysé par les glaces, on a peine à croire que le printemps n'est plus loin et que dans quelques semaines lui succédera l'été.

Girardin défie Gagnon et offre de remplacer les Agences maritimes Inc.

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Déjà promoteur d'un nouveau service maritime interprovincial (Québec-Terre-Neuve), M. C.-A. Girardin, de Saint-Fabien de Rimouski, s'offre maintenant pour remplacer la compagnie Agences maritimes Inc. qui demande \$14,9 millions afin de desservir la Basse Côte-Nord au cours des cinq prochaines années.

"J'offre officiellement et publiquement, moyennant le subside annuel de \$3 millions demandé par Agences maritimes Inc., d'assurer la gratuité totale du fret régulier et des passagers pour le secteur Sept-Îles—Blanc-Sablon (aller-retour), et d'y ajouter aux mêmes conditions le circuit Sept-Îles—Anticosti-Gaspé (aller-retour)", affirme M. Girardin dans une note adressée au SOLEIL, hier.

En plus des subventions gouvernementales, le transporteur Agences maritimes Inc. existe certains déboursés pour le transport de voyageurs ou de marchandises vers la Basse Côte-Nord. M. Girardin prétend qu'il se satisfait des subventions.

C'est la réplique que M. Girardin sert au président des Agences maritimes, M. Réjean Gagnon, qui l'a qualifié, vendredi dernier, de "non connaisseur", estimant qu'il s'embarquait dans un pareil projet parce qu'il y aurait de l'argent à faire, et considérant ce projet comme "un gros ballon".

M. Girardin a réitéré son offre de débat télévisé sur le coût et l'organisation du transport maritime sur le fleuve et dans le golfe Saint-Laurent, et plus particulièrement sur la Basse Côte-Nord; M. Gagnon a déjà décliné l'offre d'un débat.

"Au sujet de mes intentions de m'enrichir, je suis prêt à offrir mes services à '90198 Canada Inc.' (nom provisoire de la compagnie pour le

service interprovincial) pour \$1 par année et mes frais de déplacement si M. Gagnon est disposé à faire la même offre aux Agences maritimes et se déclare consentant à ce que cette clause spéciale soit incluse dans les contrats prévoyant un appui gouvernemental", dit M. Girardin.

Cette polémique fait surface quelques jours à peine avant que le gouvernement du Québec décide ou non d'accorder pour les cinq prochaines années le contrat de desserte maritime de la Basse Côte-Nord au seul soumissionnaire et ancien détenteur du contrat, les Agences maritimes Inc.; le ministre Lucien Lessard prévoyait, jeudi dernier, que le Conseil des ministres trancherait la question demain, le 28 mars.

Par ailleurs, le projet de service maritime interprovincial qui relierait Rimouski, Sept-Îles, la Basse Côte-Nord, Terre-Neuve, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine, est déjà appuyé par le député Gustave Blouin et le maire de Sept-Îles. Ce dernier, M. Jean-Marc Dion, ne croit pas que ce projet entre en interférence avec le projet de traversier-rail, ni les projets de port de mer à Pointe-Noire.

Pour sa part, le maire de Port-Cartier, M. Bernard Dionne, fervent promoteur du traversier-rail, émet des réserves sur le marché disponible pour un service maritime interprovincial, tout en reconnaissant que cela constituerait un attrait certain pour le tourisme.

Interrogé par ailleurs sur les nouvelles exigences du ministre Lucien Lessard dans le dossier du traversier-rail, M. Dionne a indiqué, hier, qu'il rencontrerait M. Lessard à Québec, le 30 mars, pour discuter de l'ensemble du dossier. Le ministre Lessard demande maintenant que Ottawa et Québec négocient sur le partage du dépassement des coûts à prévoir dans la construction du débarcadère de Port-Cartier.

Perron discutera à nouveau de la Zec Matimek avec les Montagnais

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le député de Duplessis, M. Denis Perron, se rendra sur la réserve indienne de Maloténam, le 1er avril prochain, afin de prendre davantage connaissance des demandes des Montagnais relativement au projet d'aménagement de la zone d'exploitation contrôlée (Zec) Matimek, projetée pour la région de Sept-Îles.

Cette décision a été prise, en fin de semaine, au cours d'un premier entretien qu'ont eu à ce sujet M. Perron et des représentants de familles indiennes concernées par le projet, MM. Marcel Jourdain et Francis St-Onge. Ces derniers doivent consulter d'autres Montagnais de Sept-Îles et de Maloténam en prévision de la rencontre publique de dimanche prochain.

Plusieurs Montagnais détiennent des permis de trappe depuis des décennies sur le territoire visé par la proposition de Zec. Les porteurs de permis ont fait savoir à M. Perron que les Montagnais désiraient conserver leurs droits acquis de chasse et de pêche, de même que d'avoir accès gratuitement à la zone.

Aux représentants qui se plaignaient de ne pas avoir été préalablement consultés, M. Perron a expliqué que le projet commençait seulement à prendre forme et qu'il avait été prévu de consulter les premiers résidents de ce territoire avant de signer quoi que ce soit à ce sujet.

Il appert que des Indiens aient pris panique, mercredi dernier, lorsque le bureau régional du ministère du

Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) sur la Côte-Nord a formulé une recommandation favorable à ce projet, des Montagnais se croyaient alors devant un fait accompli. Le député Perron a dit qu'il restait plusieurs étapes à franchir avant une décision finale, et qu'il avait prévu une période de consultation avec les différents groupes intéressés.

On sait que ce projet a été mis de l'avant par l'Association de chasse et pêche de Sept-Îles; il prévoit que cette zone serait située dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite, au nord-ouest de Sept-Îles, et couvrirait plus de 600 km carrés.

C'est la première fois au Québec que des Amérindiens, en l'occurrence des Montagnais, sont impliqués dans un pareil projet, et il semble, au MTCP, que l'on veuille prendre toutes les mesures possibles pour que les Indiens soient bien consultés et participent au projet.

La Zec Matimek serait gérée par l'Association de chasse et pêche de Sept-Îles, avec un droit de regard du MTCP. Dans un plan probable de cinq ans, l'association verrait à mettre en place diverses facilités pour que les chasseurs, pêcheurs et amateurs de la nature, profitent de ce vaste territoire. Le MTCP pourrait octroyer jusqu'à \$15,500 pour la première année du projet, s'il répond aux critères du ministère.

L'un des aspects particuliers de ce dossier résiderait aussi dans le fait que ce territoire ne fut jamais cédé en exclusivité à un groupe de sportifs; c'est une région à toutes fins utiles vierge, mais bien connue des trappeurs!

Vous vous souvenez?

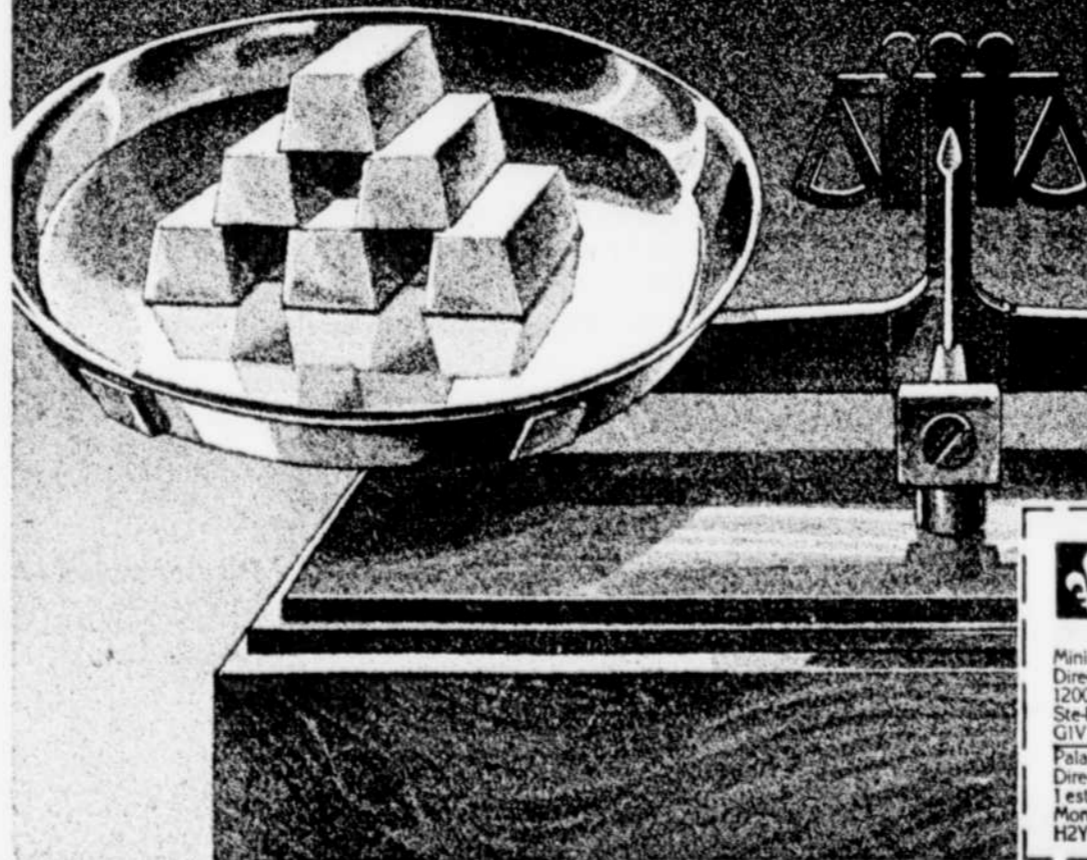
Une tonne de plomb et une tonne de plumes...

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au «poids-plume» de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

Un même poids, une seule mesure.



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Ministère de la Justice
Direction des Communications
1200, route de l'Église
Ste-Foy, Québec
G1V 4M1
Palais de Justice
Direction des Communications
1151, rue Notre-Dame
Montréal, Québec
H2Y 1B5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre.

(50-79)

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____

Le sondage encourage Lévesque et inquiète Ryan

(PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'est dit "encouragé" par les résultats du sondage de Radio-Canada démontrant que

51 pour 100 des Québécois sont disposés à accorder au gouvernement péquiste un mandat pour négocier la souveraineté-association.

S'adressant à des étudiants d'un cégep anglophone de sa circonscription de Taillon, M. Lévesque s'est aussi dit impressionné par la réaction des

non-Québécois à l'idée du référendum. "C'est la première fois qu'un sondage indique qu'une majorité de la population est au courant de ce en quoi consiste la souveraineté-association et qu'une majorité de Canadiens seraient en faveur que le fédéral négocie si nous obtenons le feu vert au référendum", a commenté le premier ministre.

Que 37 pour 100 des Québécois se disent favorables à la souveraineté-association n'impressionne guère le chef libéral, puisque 32 pour 100 des mêmes Québécois disent estimer qu'en régime de souveraineté-association, l'Etat québécois aurait toujours des députés à Ottawa. Il constate par ailleurs que le pourcentage de ceux qui disent souscrire à cette option reste plutôt stable depuis les derniers mois. Il ne cache pas cependant une certaine inquiétude à la montée, nouvelle, du nombre des indécis (26 pour 100 cette fois-ci, contre des taux variant de 15 pour 100 à 18 pour 100 entre août 1977 et novembre 1978).

M. Reid a indiqué que, de toute façon, il accordait peu d'importance à ce sondage.

M. Marc Lalonde, ministre de la Justice, s'est refusé à donner ses commentaires affirmant qu'il n'avait pas eu le temps de les analyser. "Il s'agit tout simplement d'un autre sondage", a-t-il lancé à sa sortie des Communes.

Le ministre des Travaux Publics, M. André Ouellet, qui est également organisateur pour le Parti libéral au Québec, a signalé qu'il était fort occupé par la préparation de la campagne électorale et qu'il n'avait point eu vent de ce sondage.

Biron, outré d'avoir été oublié par Radio-Canada

par Raymond GIROUX

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a protesté hier auprès du président de Radio-Canada, M. Al Johnson, pour n'avoir pas été invité à commenter le sondage sur le référendum dont les résultats ont été diffusés dimanche soir, aux réseaux français et anglais.

Des représentants du Parti québécois et du Parti libéral du Québec, en plus de porte-parole de trois partis fédéraux (PLC, PC et NPD) ont participé à cette émission d'affaires publiques intitulée Tel Quel et animée par Louis Martin.

"Alors même que l'Union nationale se bat avec vigueur contre une absurde polarisation du débat sur l'avenir constitutionnel du Québec, a écrit M. Biron, je considère comme inacceptable que Radio-Canada (...) n'invite que deux des trois partis officiellement reconnus à l'Assemblée nationale du Québec à faire connaître leurs commentaires."

C'est la deuxième fois en quelques semaines que l'UN prend Radio-Canada à partie: précédemment, elle avait protesté, en compagnie du Parti libéral, contre le traitement inégal subi par

les partis d'opposition à l'occasion du message inaugural.

La société d'Etat, tout comme Radio-Québec d'ailleurs, avait retransmis en direct le discours du premier ministre, M. René Lévesque, mais non les réponses de ses adversaires, qu'elle avait reprises en différé.

Cette fois, l'UN est seule à protester car cette attitude de Radio-Canada, a dit un porte-parole du parti, ferait l'affaire des libéraux qui penseraient profiter électoralement d'une polarisation politique, comme cela s'est produit aux élections générales de 1973.

"L'Union nationale, a rappelé M. Biron dans son télégramme, a recueilli 18,20 pour 100 du vote aux dernières élections. Ces citoyens représentés à l'Assemblée nationale par un député unioniste ont le droit absolu d'entendre les commentaires de leur formation politique."

"Radio-Canada, société d'Etat, ne peut s'arroger le droit de mener le débat comme elle l'entend, mais doit se faire le fidèle reflet de la réalité."

Commentaires

N'ayant pu s'exprimer sur

les ondes de Radio-Canada, M. Rodrigue Biron a dû employer la voie plus classique mais moins efficace du traditionnel communiqué de presse pour faire part de ses premiers commentaires.

C'est ainsi que pour le chef de l'UN, "le sondage reflète la confusion dans laquelle sont plongés les Québécois quant à l'enveloppe" de leurs aspirations."

M. Biron se dit toutefois

convaincu que la majorité des Québécois sont résolument fédéralistes, mais qu'ils cherchent de plus en plus désespérément le moyen de renouveler et de moderniser l'entente fédérale actuelle.

Rappelons que selon le sondage de Radio-Canada, plus de la moitié des Québécois sont prêts à donner à leur gouvernement le mandat de négocier la souveraineté-association, mais que 70 pour 100 s'opposent à l'indépendance du Québec.

Ryan

"Plus se rapproche le moment de la consultation populaire, plus la confusion croit dans les esprits".

C'est la réflexion qu'a formulée pour sa part le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, au sujet du sondage de Radio-Canada sur le référendum québécois.

Parmi les facteurs qui entretiennent cette confusion, M. Ryan cite, au premier chef, le gouvernement péquiste, puis les médias d'information, enfin, certaines questions du sondage même.

A Ottawa

Les milieux politiques fédéraux ont été prudents à commenter les résultats du sondage dévoilés en fin de semaine par les réseaux anglais et français de Radio-Canada.

Le ministre d'Etat aux relations fédérales-provinciales, M. John Reid, a dit douter des résultats puisque la plupart des répondants ne pouvaient définir le concept de souveraineté-association. Il a ajouté néanmoins qu'il serait réconfortant de constater que pour ces personnes souveraineté-association équivaut à fédéralisme renouvelé.

Réconforté

Pour sa part, le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a indiqué que ce sondage est pour lui une source de réconfort puisque 75 pour 100 des répondants rejettent l'indépendance du Québec.

Selon M. Lamontagne, ce sondage démontre que nombre de personnes n'ont pas saisi que la souveraineté-association c'est l'indépendance politique et lorsqu'ils l'auront compris, ils ne pourront que rejeter cette option.

La Donohue s'adresse au ministre Johnson

par Denis GAUTHIER (collaboration spéciale)

CLERMONT — La compagnie Donohue a demandé au ministre du Travail de convoquer les parties à une rencontre en présence du conciliateur.

C'est ce qu'elle a annoncé hier dans un communiqué de presse où elle affirmait qu'elle entend donner suite à l'offre déjà faite aux négociateurs syndicaux de répartir sur des avantages sociaux un montant équivalent à \$0.14 l'heure qui sépare les deux parties. "cette ouverture étant toujours demeurée sans réponse du côté syndical", précise le communiqué.

Toujours selon les termes du communiqué, "la compagnie entend par des propositions concrètes accorder des conditions de travail et des conditions salariales qui tiennent compte à la fois des besoins particuliers des ouvriers de Clermont et de la soixantaine de règlements intervenus dans l'industrie depuis mai 1978".

une nouvelle séance de négociations, il se rendrait à la demande du conciliateur.

M. Gagnon ne voit toutefois rien de nouveau dans le texte du communiqué, "ça a déjà été écrit, mais on n'a pas réussi à s'entendre", a-t-il déclaré. Selon lui, en réglant la question du \$0.14, on arrivera pas nécessairement à la signature d'un nouveau contrat de travail, "le \$0.14, on considère que c'est un acquis de la dernière convention collective. Dans notre esprit, ça ne figure même pas comme une revendication".

D'autre part, le chef syndical estime qu'on ne peut répartir indûment le \$0.14 sur les bénéfices marginaux, "on sait qu'on a un gros problème avec le fond de pension, on espère pouvoir se servir du \$0.14 pour le régler".

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 200-11-000168-792-013583

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de JEAN-YVES JALBERT, courrier des services postaux, domicilié au 104 Rodes, Beauport, P.Q.

Avis est par les présentes donné que JEAN-YVES JALBERT, courrier des services postaux, domicilié au 104 Rodes, Beauport, P.Q., a fait cession de ses biens le 13e jour de mars 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour de mars 1979, à 10-30 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic, 425 boulevard Charest est, Suite 300, en la cité de Québec, dans la Province de Québec. Date de Québec, ce 21e jour de mars 1979.

Gingras, Robitaille, Marcoux Lée syndic de l'actif de Jean-Yves Jalbert

Par Paul Gingras, C.A., syndic 425 boulevard Charest est, Suite 300 Québec, P.Q. G1K 3H9

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 200-11-000161-797-013571

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de JACQUES ROUSSEAU, domicilié au 146, rue St-Olivier, Ste-Thérèse de Lisieux, P.Q.

Avis est par les présentes donné que JACQUES ROUSSEAU, domicilié au 146 rue St-Olivier, Ste-Thérèse de Lisieux, P.Q., a fait cession de ses biens le 9e jour de mars 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'avril 1979, à 10-00 heures de l'avant-midi, au bureau du Secrétaire Officiel, 800, Carré d'Youville, Suite 1301, en la cité de Québec, dans la Province de Québec. Date de Québec, ce 22e jour de mars 1979.

Gingras, Robitaille, Marcoux Lée syndic de l'actif de Jacques Rousseau

Par Paul Gingras, C.A., syndic 425 boulevard Charest est, Suite 300 Québec, P.Q. G1K 3H9

AVIS PUBLIC LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUEBEC RECHERCHE D'UN LOCAL

Le Centre de Services Sociaux de Québec recherche un local aménagé en espace à bureaux. Ce local doit avoir une superficie minimale de 3,500 pieds carrés et une superficie maximale de 3,800 pieds carrés. Le local recherché doit être situé à La Malbaie ou en périphérie à moins de 1,5 kilomètre des limites de la ville dans un endroit où le zonage permet une telle implantation.

La durée du bail est de deux (2) ans mais le proposant peut soumettre un deuxième prix pour un bail d'une durée de 5 ans. Les locaux doivent être livrés le plus tard 90 jours après réception du document d'acceptation de la proposition.

DATE DE CLOTURE ET VALIDITE DES PROPOSITIONS: Pour être valables, les propositions doivent parvenir au Centre de Services Sociaux de Québec, 825, St-Jean-Baptiste, Québec Les Saules, G2E 5H7 avant le 20 avril 1979 à 15 heures. Les propositions sont valables pour 90 jours à partir de l'heure et du jour de la clôture. Le Centre de Services Sociaux de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition.

INFORMATION ET PROCEDURE: Les personnes désirant plus d'information peuvent consulter gratuitement à l'adresse ci-dessous la documentation relative à ce projet.

Centre de Services Sociaux de Québec 481, rue St-Etienne, La Malbaie. Téléphone: 665-3981 as de M. Simon Lapointe.

Un printemps tout vert

Sachez-vous pourquoi les arbres ne perdent jamais leurs feuilles à Place Ste-Foy? C'est que certaines personnes ne prennent rien pour acquis. Ils sont aux petits soins. Chaque détail les préoccupe. Place Ste-Foy est un Jardin-Printemps public où les feuilles ne tombent jamais.

PLACE STE-FOY DE NATURE AVOUS PLAIRE

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Ouellette appuie le supplément au revenu

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Le supplément au revenu de travail, accordé sous forme de crédit d'impôt, et annoncé dans le discours inaugural par le premier ministre René Lévesque, représente pour le cinquième des Québécois qui vit encore sous le seuil de la pauvreté, une bouée de sauvetage fort prometteuse."

Une telle affirmation a été faite, hier, au SOLEIL, par le député de Beauce-Nord à l'Assemblée nationale, M. Adrien Ouellette, en ajoutant que "ce supplément constitue peut-être l'une des plus importantes et des plus créatrices des dispositions socio-économiques du premier mandat de l'actuel gouvernement".

Selon M. Ouellette, "cette mesure l'est parce qu'elle assurera une redistribution plus juste des revenus, livrant ainsi une lutte concrète à la pauvreté et qu'elle s'accompagne de formes d'incitation au travail".

"Ce supplément au revenu, a-t-il dit, corrigera cette lacune, pour les petits salariés québécois, de préférer souvent les programmes de transferts gouvernementaux tels que assurance-chômage, bien-être et autres, au marché du travail, parce que ce dernier offrait parfois moins de revenu que le chômage et le bien-être."

De plus, a ajouté le député de Beauce-Nord, "ce supplément sous forme de crédit d'impôt incitera les petits salariés à conserver leur emploi".

Ce que le gouvernement recherche en somme, a déclaré Adrien Ouellette, "c'est d'éviter que les prestations d'assurance-chômage ou de bien-être rendent plus avantageux le fait de rester hors travail que celui de travailler".

"Aussi, dit-il, il cherche à améliorer la situation des salariés les plus démunis, en leur versant un supplément selon leur revenu de travail et leurs charges familiales."

Quant aux coûts que représente pareil programme selon le député de Beauce-Nord, "il ne s'agit pas de sommes astronomiques, puisque le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, qui a la responsabilité de son application, parle de déboursés d'environ \$49 millions".

"Dès cette année, a poursuivi Adrien Ouellette, le programme rejoindra les couples avec enfants et les familles monoparentales, et l'an prochain, les couples sans enfant et les personnes seules. C'est donc près de 250.000 Québécois, si on tient compte des dépendants, qui seraient touchés par le supplément de revenu."

M. Ouellette a conclu ses remarques en affirmant "si l'on tient compte des dépendants, près de 250.000 Qué-

bécois seraient touchés par le supplément de revenu et quand on constate que près de 50 pour 100 de la clientèle

rejointe à un revenu d'emploi inférieur à l'aide sociale, on ne peut que se réjouir de l'application de cette

mesure, qui, tout en améliorant le sort de ces pauvres, les encourage à continuer à travailler".

Hôpital Saint-Joseph

Le service d'ophtalmologie menacé

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Le conseil d'administration de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville se doit d'autoriser dès maintenant l'achat de l'équipement pour le maintien du service d'ophtalmologie, car autrement, il se pourrait que ce soit la population beauceronne qui soit appelée à s'occuper de ce problème, par des manifestations publiques.

C'est ce qu'a appris, hier, LE SOLEIL, à une conférence de presse des médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, qui actuellement sont furieux de la lenteur d'une telle décision de la part des autorités du ministère des Affaires sociales et du conseil d'administration de ce centre hospitalier de la Beauce.

En juillet 1978, le Dr Alain Lachance est venu s'installer dans la Beauce, à la demande du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, pour la mise en place d'un service d'ophtalmologie, avec promesse qu'il n'y aurait aucun problème sur le plan de l'équipement.

Depuis septembre 1978, a-t-on appris, le Dr Alain Lachance reçoit ses patients mais n'a pas l'outillage nécessaire pour procéder à des opérations, ce qui l'oblige à diriger ses patients vers Québec pour y subir une opération lorsque le cas est urgent.

Et dire que le service d'ophtalmologie de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville participe à un plan global de complémentarité des ser-

vices entre les deux centres hospitaliers de Saint-Georges et Beauceville.

Fin possible du service

Comme l'ont mentionné les médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, "le Dr Alain Lachance est victime d'un préjudice, vu qu'il est venu s'installer dans la Beauce avec promesse qu'il aurait l'outillage nécessaire pour opérer à Beauceville un service complet d'ophtalmologie, dont le coût est évalué à environ \$75.000, en plus d'une partie de l'équipement déjà acheté qui se situe à quelque \$20.000 et qui permet au Dr Lachance d'opérer sur une base sporadique".

Jusqu'à maintenant, a-t-on révélé, le conseil d'administration de

l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville attend les échéanciers du ministère des Affaires sociales pour l'achat des équipements nécessaires au service d'ophtalmologie.

"Advenant que ce problème ne soit pas réglé bientôt, le Dr Alain Lachance quittera la Beauce et il ne sera plus question d'un service d'ophtalmologie dans notre région avant bien longtemps", a affirmé un porte-parole des médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

Ce sera demain qu'on saura d'une façon définitive ce que sera la position du conseil d'administration de l'hôpital de Beauceville, car une rencontre est prévue avec les médecins de ce centre hospitalier de la Beauce.

en bref

Accueil touristique

MONTMAGNY — Le comité intermunicipal des loisirs de Berthier-sur-Mer, Saint-François, Saint-Pierre et Saint-Vallier présentera une clinique sur la façon d'accueillir le client, plus particulièrement les touristes, en collaboration avec la Chambre de commerce de la province de Québec, ce soir, au centre des loisirs de Montmagny. Tous les propriétaires de commerces de la région et les personnes intéressées sont invitées à cette clinique animée par M. Denis Bourgault, de la chambre provinciale.

Grève des garages terminée

GASPE — Quatre arrêts de travail qui avaient débuté le 9 mars dernier, à Gaspé, dans des garages, ont pris fin hier matin avec le retour au travail des 17 salariés de Kruse Motors Limitée, des 13 salariés du Garage Alphonse Ouellette, des cinq salariés de Kruse Automotive et Marine Inc. et des 10 salariés de Venus Motor Limitée. Le syndicat affilié à la CSN négociait depuis le 31 décembre 1978, date de l'échéance des précédents contrats. Le conciliateur René Laurin a été affecté au dossier à la suite de la demande du 13 mars. Le conciliateur a rencontré les parties samedi dernier et les assemblées générales des travailleurs ont ratifié le projet de contrat de travail au cours de la journée de dimanche.

Rencontre

RIMOUSKI — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 tiendra à ses bureaux, demain, une rencontre avec 12 associations socio-sanitaires de la région, lesquelles regroupent des personnes préoccupées par le mieux-être des handicapés, des malades mentaux et des personnes âgées. La rencontre vise à connaître les activités et les difficultés rencontrées par les associations et aussi à leur faire connaître les différents dossiers socio-sanitaires mis de l'avant par le CRSSS-01.

Maniement d'armes

SAINT-RAYMOND — Des cours dans le maniement des armes à feu auront lieu aux endroits et aux dates suivants: mercredi et jeudi soir, 28-29 mars, à la polyvalente de Saint-Raymond de Portneuf, et les 2, 3 et 4 avril, au cégep de Rivière-du-Loup. Les cours débutent à 19h30 et il y a contingentement, de telle sorte que les intéressés sont priés de s'inscrire à l'avance.

Trois vols

SAINT-JOSEPH — Clément Labrecque, âgé de 23 ans, sans adresse fixe, a comparu devant le juge Charles Cliche, au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, où il a été accusé du vol qualifié de \$3.000 appartenant à la caisse populaire de Saint-Séverin de Beauce, vers le 15 février dernier. Il a aussi été accusé de possession d'une arme offensive dans un dessein criminel lors du même vol. Renald Bolduc, âgé de 24 ans, de Saint-Georges, a été accusé de deux vols qualifiés devant le même juge, vol de \$60 sur un chauffeur de taxi et vol de \$300 à l'accommodation Maheux, de Saint-Georges. Tous deux ont opté pour un procès devant jury.

Assemblée des apiculteurs

RIMOUSKI — L'Association des apiculteurs de l'Est du Québec tiendra sa deuxième assemblée générale annuelle à l'hôtel de ville de Mont-Joli, samedi le 31 mars prochain. On y traitera entre autres choses du bilan de l'opération localisation des ruchers, du code d'éthique, de la création de comités sous-régionaux et du rapport des activités de l'association. L'assemblée générale fait suite à une série de rencontres sous-régionales qui se sont déroulées au début de mars à Rivière-du-Loup, Rimouski et Saint-Alexis de Matapédia.

Semaine de l'éducation

RIVIERE-DU-LOUP — C'est par une conférence donnée par M. Roger Thériault, de la Direction du développement pédagogique du ministère de l'Éducation, et un mini-concert de l'harmonie régionale, composée d'étudiants des polyvalentes de Saint-Pascal et de Trois-Pistoles, que sera officiellement inaugurée la Semaine de l'éducation, dans le territoire de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, samedi soir le 31 mars, au centre culturel de Rivière-du-Loup. Le conférencier, M. Thériault, parlera du plan d'action "École québécoise", qui permettra à la population de se familiariser avec ce nouveau projet du ministère.

Pétition

RIMOUSKI — Une pétition patronnée par le notaire Joseph Bérubé circule présentement à Rimouski en vue de demander aux autorités municipales de transformer le parc de la gare en terrain de stationnement. Le parc de la gare constitue un des rares espaces verts du centre-ville. D'autre part, des étudiants du cégep de Rimouski en technique du génie civil ont soumis un projet de réaménagement du parc de la gare, afin de conserver cet espace vert, le rendre plus attrayant et augmenter son taux d'utilisation.

Radio communautaire

FERMONT — La Radio communautaire de Fermont Inc. vient d'annoncer la nomination de M. François-Daniel Bellefleur au poste de gérant-animateur. Résidant à Fermont depuis plus de trois ans, M. Bellefleur travaillait à titre de technicien en audio-visuel pour la commission scolaire locale. Les personnes désireuses de participer à la réussite et au fonctionnement de cette radio communautaire peuvent rencontrer M. Bellefleur au local de la station, entre 10h et 18h. Les personnes de l'extérieur de la région peuvent écrire pour des informations à C.P. 937, à Fermont.

A l'aube de votre vie à deux...

Vous éprouverez un réel plaisir à venir choisir votre ensemble de bague à diamant et jonc, parmi notre vaste choix de modèles les plus nouveaux en or 14K. Diamants de la meilleure qualité aux meilleurs prix Laliberté!

A-\$277	B-\$377	C-\$257
D-\$277	E-\$217	F-\$187

Plan mise de côté et conditions faciles

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Des bijoux en or spécialement conçus pour vos tout-petits

A-Bracelet..... 24,90	D-Croix égyptienne. 9,00
B-Boucles d'oreilles..... 12,80	E-Jonc..... 10,00
C-Chaine carrée 12 perles - 18,40	F-Bague..... 15,00

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

CE SOIR*
NOUS PRENDONS VOS APPELS JUSQU'À 19h30

COMPOSEZ
647-3333
POUR VOUS ABONNER AU JOURNAL

LE SOLEIL

* Ce soir... et tous les soirs de la semaine, du lundi au vendredi inclusivement.

L'Institut Canadien des Affaires Internationales
Section de Québec
Déjeuner-causerie
Le mercredi 28 mars 1979



M. Michel de Goumois
Sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures (Ottawa)
"Le rôle des grandes puissances en Afrique"
Château Frontenac, salon rose, Québec, 12 heures
Billets à l'entrée: \$7.50 (Ann.)

Un superbe bracelet... à prix abordable

Bracelets d'identité en or 10k

A- Chaine à mailles rondes.	Prix spécial 27,90
B- Chaine carrée et plaque ciselée avec coeur.	Prix spécial 30,00
C- Modèle pour enfant. Chaine à mailles rondes.	Prix spécial 20,80

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

R II



Frappé par de mauvais coups du sort à quelques reprises déjà dans le passé, "Le Balmoral" en reconstruction a été en grande partie soufflé par le vent hier, plus de la moitié de ses unités de logement s'écroulant comme un château de cartes.

Le vent abat le Balmoral

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD MINES — La guigne s'acharne sur M. Paul Payeur, propriétaire du complexe hôtelier "Le Balmoral", situé sur la route 112, près de Thetford Mines.

Après la destruction par le feu, le 13 février dernier, de 123 motels dont 61 étaient en construction, voilà qu'une bonne partie des motels en reconstruction se sont écroulés sous la force du vent en début de soirée samedi dernier. Les dégâts sont évalués à \$150,000.

Tragédie évitée

Le vent a emporté une section de 365 pieds de longueur comprenant un rez-de-chaussée et un étage. Cette partie qui s'est écroulée comme un château de cartes, devait abriter 79 espaces de logement. La construction d'une partie du toit était inachevée, ce qui rendait le chantier vulnérable à l'emprise des bourrasques. Une tragédie aurait pu être déplorée en considérant que des ouvriers avaient travaillé sur les lieux au cours de la journée.

La partie avant du complexe a été épargnée. Trente motels y seront aménagés.

M. Payeur a déclaré au SOLEIL que les travaux allaient reprendre dès que les assureurs auraient évalué les pertes.

L'incendie de février dernier avait causé des dégâts se chiffant par \$900,000. Trente-cinq motels, le grill, la discothèque, la salle à diner, quatre salles de réception, et les bureaux de l'administration avaient été épargnés.

En 1966, cette partie avait été rasée par les flammes. Les pertes avaient été établies à près d'un demi-million de dollars.

Le PQ réplique aux reproches de patronage des libéraux de Charlevoix

BEAUPRE (PQ) — Le Parti québécois du comté de Charlevoix vient de répondre au député libéral du coin, M. Raymond Mailloux, qui accusait l'automne dernier le gouvernement péquiste de pratiquer du patronage.

Dans un journal distribué à tous les électeurs du comté, le président du PQ-Charlevoix, M. Gérard Drouin, dresse un bilan du "patronage hypocrite" dans le comté de Charlevoix sous l'administration libérale.

Le bilan comprend des "réalisations" entreprises sous le gouvernement libéral précédent et dont le total atteint \$8,5 millions.

La majeure partie des travaux dénoncés par le Parti québécois de Charlevoix ont été effectués au Mont-Sainte-Anne, un centre provincial de ski ouvert depuis 1970.

M. Drouin rappelle la construction sans soumission d'un barrage et d'un lac artificiel dans le parc du Mont-Sainte-Anne.

Le lac, dont le coût atteint \$2 millions, n'a jamais existé, le barrage n'ayant pas pu retenir l'eau à cause d'erreurs dans la conception.

M. Drouin rappelle également l'achat en Europe d'un autobus pour le centre de ski au coût de \$400,000 le véhicule n'a jamais fonctionné.

Le journal fait mention de l'octroi d'un contrat de \$90,000 pour l'éclairage de la montagne "qui demeure toujours dans l'obscurité complète après le coucher du

soleil", et des pièces pour une remontée mécanique achetée par erreur pour \$100,000.

Enfin, le document signale le tremplin pour saut en ski, construit pour \$500,000, "qui ne servira qu'à quelques skieurs" et la route qui mène au tremplin, "construite pour \$400,000 sans soumission".

Ailleurs

M. Drouin dénonce également la construction d'un viaduc d'accès au centre de ski construit à Beauce au coût de \$5 millions. "C'est une erreur dispendieuse qui donne un très mauvais service", selon M. Drouin.

Il note enfin l'aménagement d'un pont à Maillard, une oeuvre de \$100,000. Le pont ne donne accès à aucune route.

"En ce qui regarde la construction des routes, si les contrats avaient été surveillés davantage, nous aurions deux voies aller-retour pour aller dans Charlevoix", mentionne le journal.

Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement péquiste, "les contrats furent donnés aux soumissionnaires les plus bas et toutes les demandes d'emploi ont été transmises au Centre de main-d'oeuvre", conclut le président du PQ-Charlevoix.

M. Mailloux est député libéral du comté de Charlevoix depuis 1962. Il fut ministre des Transports responsable de la voirie sous l'administration Bourassa.

Vous vous souvenez?

Une tonne de plomb et une tonne de plumes

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au poids-plume de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

Un même poids, une seule mesure.



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Ministère de la Justice
Direction des Communications
1200, route de l'Église
Ste-Foy, Québec
G1V 4M1
Palais de Justice
Direction des Communications
1, est, rue Notre-Dame
Montréal, Québec
H2Y 1B5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre. (50-79)

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Chryso

Ouellette appuie le supplément au revenu

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Le supplément au revenu de travail, accordé sous forme de crédit d'impôt, et annoncé dans le discours inaugural par le premier ministre René Lévesque, représente pour le cinquième des Québécois qui vit encore sous le seuil de la pauvreté, une bouée de sauvetage fort prometteuse."

Une telle affirmation a été faite, hier, au SOLEIL, par le député de Beauce-Nord à l'Assemblée nationale, M. Adrien Ouellette, en ajoutant que "ce supplément constitue peut-être l'une des plus importantes et des plus créatrices des dispositions socio-économiques du premier mandat de l'actuel gouvernement".

Selon M. Ouellette, "cette mesure l'est parce qu'elle assurera une redistribution plus juste des revenus, livrant ainsi une lutte concrète à la pauvreté et qu'elle s'accompagne de formes d'incitation au travail".

"Ce supplément au revenu, a-t-il dit, corrigera cette lacune, pour les petits salariés québécois, de préférer souvent les programmes de transferts gouvernementaux tels que assurance-chômage, bien-être et autres, au marché du travail, parce que ce dernier offrait parfois moins de revenu que le chômage et le bien-être."

De plus, a ajouté le député de Beauce-Nord, "ce supplément sous forme de crédit d'impôt incitera les petits salariés à conserver leur emploi".

Ce que le gouvernement recherche en somme, a déclaré Adrien Ouellette, "c'est d'éviter que les prestations d'assurance-chômage ou de bien-être rendent plus avantageux le fait de rester hors travail que celui de travailler".

"Aussi, dit-il, il cherche à améliorer la situation des salariés les plus démunis, en leur versant un supplément selon leur revenu de travail et leurs charges familiales."

Quant aux coûts que représente pareil programme selon le député de Beauce-Nord, "il ne s'agit pas de sommes astronomiques, puisque le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, qui a la responsabilité de son application, parle de déboursés d'environ \$49 millions".

"Dès cette année, a poursuivi Adrien Ouellette, le programme rejoindra les couples avec enfants et les familles monoparentales, et l'an prochain, les couples sans enfant et les personnes seules. C'est donc près de 250.000 Québécois, si on tient compte des dépendants, qui seraient touchés par le supplément de revenu."

M. Ouellette a conclu ses remarques en affirmant "si l'on tient compte des dépendants, près de 250.000 Qué-

bécois seraient touchés par le supplément de revenu et quand on constate que près de 50 pour 100 de la clientèle

rejointe à un revenu d'emploi inférieur à l'aide sociale, on ne peut que se réjouir de l'application de cette

mesure, qui, tout en améliorant le sort de ces pauvres, les encourage à continuer à travailler".

Hôpital Saint-Joseph Le service d'ophtalmologie menacé

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Le conseil d'administration de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville se doit d'autoriser dès maintenant l'achat de l'équipement pour le maintien du service d'ophtalmologie, car autrement, il se pourrait que ce soit la population beauceronne qui soit appelée à s'occuper de ce problème, par des manifestations publiques.

C'est ce qu'a appris, hier, LE SOLEIL, à une conférence de presse des médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, qui actuellement sont furieux de la lenteur d'une telle décision de la part des autorités du ministère des Affaires sociales et du conseil d'administration de ce centre hospitalier de la Beauce.

En juillet 1978, le Dr Alain Lachance est venu s'installer dans la Beauce, à la demande du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, pour la mise en place d'un service d'ophtalmologie, avec promesse qu'il n'y aurait aucun problème sur le plan de l'équipement.

Depuis septembre 1978, a-t-on appris, le Dr Alain Lachance reçoit ses patients mais n'a pas l'outillage nécessaire pour procéder à des opérations, ce qui l'oblige à diriger ses patients vers Québec pour y subir une opération lorsque le cas est urgent.

Et dire que le service d'ophtalmologie de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville participe à un plan global de complémentarité des ser-

vices entre les deux centres hospitaliers de Saint-Georges et Beauceville.

Fin possible du service

Comme l'ont mentionné les médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, "le Dr Alain Lachance est victime d'un préjudice, vu qu'il est venu s'installer dans la Beauce avec promesse qu'il aurait l'outillage nécessaire pour opérer à Beauceville un service complet d'ophtalmologie, dont le coût est évalué à environ \$75.000, en plus d'une partie de l'équipement déjà acheté qui se situe à quelque \$20.000 et qui permet au Dr Lachance d'opérer sur une base sporadique".

Jusqu'à maintenant, a-t-on révélé, le conseil d'administration de

l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville attend les échéanciers du ministère des Affaires sociales pour l'achat des équipements nécessaires au service d'ophtalmologie.

"Advenant que ce problème ne soit pas réglé bientôt, le Dr Alain Lachance quittera la Beauce et il ne sera plus question d'un service d'ophtalmologie dans notre région avant bien longtemps", a affirmé un porte-parole des médecins de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

Ce sera demain qu'on saura d'une façon définitive ce que sera la position du conseil d'administration de l'hôpital de Beauceville, car une rencontre est prévue avec les médecins de ce centre hospitalier de la Beauce.

en bref

Accueil touristique

MONTMAGNY — Le comité intermunicipal des loisirs de Berthier-sur-Mer, Saint-François, Saint-Pierre et Saint-Vallier présentera une clinique sur la façon d'accueillir le client, plus particulièrement les touristes, en collaboration avec la Chambre de commerce de la province de Québec, ce soir, au centre des loisirs de Montmagny. Tous les propriétaires de commerces de la région et les personnes intéressées sont invitées à cette clinique animée par M. Denis Bourgault, de la chambre provinciale.

Grève des garages terminée

GASPE — Quatre arrêts de travail qui avaient débuté le 9 mars dernier, à Gaspé, dans des garages, ont pris fin hier matin avec le retour au travail des 17 salariés de Kruse Motors Limitée, des 13 salariés du Garage Alphonse Ouellette, des cinq salariés de Kruse Automotive et Marine Inc. et des 10 salariés de Venus Motor Limitée. Le syndicat affilié à la CSN négociait depuis le 31 décembre 1978, date de l'échéance des précédents contrats. Le conciliateur René Laurin a été affecté au dossier à la suite de la demande du 13 mars. Le conciliateur a rencontré les parties samedi dernier et les assemblées générales des travailleurs ont ratifié le projet de contrat de travail au cours de la journée de dimanche.

Rencontre

RIMOUSKI — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 tiendra à ses bureaux, demain, une rencontre avec 12 associations socio-sanitaires de la région, lesquelles regroupent des personnes préoccupées par le mieux-être des handicapés, des malades mentaux et des personnes âgées. La rencontre vise à connaître les activités et les difficultés rencontrées par les associations et aussi à leur faire connaître les différents dossiers socio-sanitaires mis de l'avant par le CRSSS-01.

Maniement d'armes

SAINT-RAYMOND — Des cours dans le maniement des armes à feu auront lieu aux endroits et aux dates suivants: mercredi et jeudi soir, 28-29 mars, à la polyvalente de Saint-Raymond de Portneuf, et les 2, 3 et 4 avril, au cégep de Rivière-du-Loup. Les cours débutent à 19h30 et il y a contingentement, de telle sorte que les intéressés sont priés de s'inscrire à l'avance.

Trois vols

SAINT-JOSEPH — Clément Labrecque, âgé de 23 ans, sans adresse fixe, a comparu devant le juge Charles Cliche, au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, où il a été accusé du vol qualifié de \$3.000 appartenant à la caisse populaire de Saint-Séverin de Beauce, vers le 15 février dernier. Il a aussi été accusé de possession d'une arme offensive dans un dessein criminel lors du même vol. Renald Bolduc, âgé de 24 ans, de Saint-Georges, a été accusé de deux vols qualifiés devant le même juge, vol de \$80 sur un chauffeur de taxi et vol de \$300 à l'Accommodation Maheux, de Saint-Georges. Tous deux ont opté pour un procès devant jury.

Assemblée des apiculteurs

RIMOUSKI — L'Association des apiculteurs de l'Est du Québec tiendra sa deuxième assemblée générale annuelle à l'hôtel de ville de Mont-Joli, samedi le 31 mars prochain. On y traitera entre autres choses du bilan de l'opération localisation des ruchers, du code d'éthique, de la création de comités sous-régionaux et du rapport des activités de l'association. L'assemblée générale fait suite à une série de rencontres sous-régionales qui se sont déroulées au début de mars, à Rivière-du-Loup, Rimouski et Saint-Alexis de Matapédia.

Semaine de l'éducation

RIVIERE-DU-LOUP — C'est par une conférence donnée par M. Roger Theriault, de la Direction du développement pédagogique du ministère de l'Éducation, et un mini-concert de l'harmonie régionale, composée d'étudiants des polyvalentes de Saint-Pascal et de Trois-Pistoles, que sera officiellement inaugurée la Semaine de l'éducation, dans le territoire de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, samedi soir le 31 mars, au centre culturel de Rivière-du-Loup. Le conférencier, M. Theriault, parlera du plan d'action "École québécoise", qui permettra à la population de se familiariser avec ce nouveau projet du ministère.

Pétition

RIMOUSKI — Une pétition patronnée par le notaire Joseph Berubé circule présentement à Rimouski en vue de demander aux autorités municipales de transformer le parc de la gare en terrain de stationnement. Le parc de la gare constitue un des rares espaces verts du centre-ville. D'autre part, des étudiants du cégep de Rimouski en technique du génie civil ont soumis un projet de réaménagement du parc de la gare, afin de conserver cet espace vert, le rendre plus attrayant et augmenter son taux d'utilisation.

Radio communautaire

FERMONT — La Radio communautaire de Fermont Inc. vient d'annoncer la nomination de M. François-Daniel Bellefleur au poste de gérant-animateur. Résidant à Fermont depuis plus de trois ans, M. Bellefleur travaillait à titre de technicien en audio-visuel pour la commission scolaire locale. Les personnes désireuses de participer à la réussite et au fonctionnement de cette radio communautaire peuvent rencontrer M. Bellefleur au local de la station, entre 10h et 18h. Les personnes de l'extérieur de la région peuvent écrire pour des informations à C.F. 937, à Fermont.

A l'aube de votre vie à deux...

Vous éprouverez un réel plaisir à venir choisir votre ensemble de bague à diamant et jonc, parmi notre vaste choix de modèles les plus nouveaux en 14K. Diamants de la meilleure qualité aux meilleurs prix Laliberté!

A-\$277	B-\$377	C-\$257
D-\$277	E-\$217	F-\$187

Plan mise de côté et conditions faciles

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Des bijoux en or spécialement conçus pour vos tout-petits

A-Bracelet..... 24.90	D-Croix égyptienne. 9.00
B-Boucles d'oreilles..... 12.80	E-Jonc..... 10.00
C-Chaîne carrée 12 pouces..... 18.40	F-Bague..... 15.00

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

CE SOIR*
NOUS PRENDONS VOS APPELS JUSQU'À 19h30

COMPOSEZ **647-3333** POUR VOUS ABONNER AU JOURNAL

LE SOLEIL

* Ce soir... et tous les soirs de la semaine, du lundi au vendredi inclusivement.

L'Institut Canadien des Affaires Internationales
Section de Québec
Déjeuner-causerie
Le mercredi 28 mars 1979

M. Michel de Goumois
Sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures (Ottawa)
"Le rôle des grandes puissances en Afrique"

Château Frontenac, salon rose, Québec, 12 heures
Billets à l'entrée: \$7.50 (Ann.)

Un superbe bracelet... à prix abordable

Bracelets d'identité en or 10k

A- Chaîne à mailles rondes.	Prix spécial 27.90
B- Chaîne carrée et plaque ciselée avec cœur.	Prix spécial 30.00
C- Modèle pour enfant. Chaîne à mailles rondes.	Prix spécial 20.80

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Investissements de \$1.4 million en trois ans à Saint-David

par Michel DAVID

SAINT-DAVID — La municipalité de Saint-David-de-l'Auberivière procédera à des investissements de \$1.4 million en immobilisations au cours des trois prochaines années, si le plan triennal adopté récemment est accepté par le ministère des Affaires municipales du Québec.

De cette somme, \$1.283.150 seront consacrés des cette année à la phase III du Domaine de l'Auberivière. Ce sont 172 nouveaux terrains qui viendront ainsi s'ajouter aux 263 déjà aménagés au cours des phases I et II et qui sont presque tous bâtis en unifamilial.

Soixante-et-onze des terrains de la phase III seront également réservés à des maisons unifamiliales, tandis que les 81 autres verront s'élever des habitations jumelées ou à deux étages, pour un total de 253 nouvelles unités de logements.

Déjà le cadastre de la

phase III est préparé, le plan des rues, aqueducs et égouts tracé. Il ne reste plus qu'à parfaire les ententes avec les promoteurs du développement, les Immeubles Dorjeant Ltée et les Entreprises F.T. Carrier Ltée.

Bibliothèque

L'aménagement de la bibliothèque municipale, d'un coût estimé à \$23.000, dont \$7.500 dans le cadre du programme OSE, a été réévalué à la baisse et coûtera maintenant \$10.000. Il est cependant à prévoir que l'aide gouvernementale sera diminuée en conséquence, puisque la subvention de \$7.500 avait été établie en proportion du coût de la main-d'œuvre du projet initial.

Le plan triennal prévoit encore pour 1979 des dépenses de \$27.000 pour le prolongement de la rue Marcel, et de \$60.000 pour celui de la rue Thomas-Chapais. En 1980 et 1981, la ville devrait consacrer \$27.000 au renouvellement de son parc de camions.

Protection contre les incendies: Lauzon accepte la mise en commun

par Michel DAVID

LAUZON — Le conseil municipal de Lauzon a approuvé hier la signature d'un protocole d'entente pour la mise en commun des services de protection contre les incendies entre Lauzon, Saint-Etienne-de-Beaumont et Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy.

La signature de ce protocole permettra à Lauzon de bénéficier d'une subvention de \$57.000 du gouvernement du Québec dans le cadre de son programme d'aide à l'implantation de services d'incendie.

Cette subvention, conditionnelle à la mise en commun des services de protection contre les incendies entre les trois municipalités couvrira 75 pour 100 du coût de l'acquisition d'un camion-pompe et d'un camion-citerne. Les véhicules actuellement utilisés datent de 1959. Un rapport du ministère des Affaires municipales recommandait l'an dernier de les remplacer.

Le conseil municipal a également approuvé le budget 1979 de la Corporation inter-municipale de transport de la rive sud de Québec (CITRSQ), récemment créée en vertu de la loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport.

La "Fête des oiseaux" reviendra cette année

par Michel DAVID

LEVIS — Après quelques moments d'incertitude, il est maintenant certain que la "Fête des oiseaux" viendra à nouveau célébrer le retour du printemps sur la Rive-Sud, cette année. On ne sait pas encore exactement combien de temps durera la fête, mais elle débutera pour sûr la fin de semaine du 26 mai.

On a pu craindre un instant que la cinquième édition de la fête n'ait pas lieu, faute de personnel. Les choses semblent heureusement en voie de se rétablir. La "Fête des oiseaux" est maintenant incorporée et dotée pour la première fois d'un conseil d'administration. Une vingtaine de volontaires sont déjà au travail, mais il en faudrait beaucoup plus. Avis aux intéressés.

La fête de 1979 veut bien sûr célébrer joyeusement l'arrivée du printemps et des oiseaux, mais elle entend aussi affirmer l'existence d'une culture régionale pro-

pre en suscitant la reprise en main des lieux propices à la créativité par la population immédiate de Lévis.

Il s'agit de canaliser, sur une base volontaire et libre, le dynamisme des individus et des groupes, et de sensibiliser la population à l'importance d'animer et de réaménager les espaces verts et les monuments témoins de notre histoire à des fins culturelles et sociales. Bref, "amener les Lévisiens à prendre en main leur environnement, à l'imprégner de leurs ressources culturelles pour le rendre typique et particulier".

De nombreuses activités sont en préparation: marathon, concert, expositions, parades, pique-niques, etc. D'autres s'y ajouteront. Mais cette fête est avant tout celle de la population. C'est à elle de proposer les activités qu'elle souhaite voir au programme. Le comité organisateur invite donc les citoyens à lui faire part de leurs suggestions. A cet effet, on peut communiquer avec France Lambert (837-2429).



Le Sireil, Reynald Lavoir

Près de 2.000 personnes ont visité les fabriques de BVD à Saint-Romuald, samedi, dans le cadre de la journée consacrée aux familles et aux amis des employés de cette fabrique de chemises. Les différentes opérations de cette industrie du textile ont grandement intéressé les visiteurs.

BVD: un avenir prometteur

par Roch DESGAGNE

SAINT-ROMUALD — L'usine de BVD à Saint-Romuald connaît un essor impressionnant depuis son acquisition par de nouveaux intérêts québécois, à l'automne de 1977.

La marque commerciale a refait son nom, l'entreprise a modernisé ses ateliers et développe continuellement ses produits, les perspectives sont excellentes en termes d'opérations commerciales et industrielles.

C'est ce que souligne le gérant de la fabrique de chemises de la Rive-sud de Québec, M. Richard Dansereau, dans une entrevue qu'il accordait au journal LE SOLEIL, samedi dernier, à l'occasion de la visite des établissements industriels organisée, pour la première fois, à l'intention des familles et des amis des employés. L'initiative a d'ailleurs connu un succès dépassant toutes les espérances des dirigeants de l'entreprise.

Selon la demande du marché, BVD de Saint-Romuald emploie entre 300 et 350 personnes à ses deux usines situées sur la rue Simard à Saint-Romuald.

La production quotidienne est actuellement de 325 douzaines de chemises de ville et de 130 douzaines de chemises de tricot, mais la capacité des installations pourrait presque doubler, avec l'équipement dont l'usine est dotée, advenant un accroissement de la demande.

M. Dansereau n'hésite pas à prétendre que c'est la plus importante fabrique de chemises au Québec. Le chiffre d'affaires atteint \$10 millions par année.

La production est écoulée sur le marché canadien, et l'entreprise fait une percée aux Etats-Unis avec la ligne Pierre Balmain.

Les principales marques commerciales de cette industrie du textile sont BVB, Léo Chevalier, Pierre Balmain, National Open (vêtement de golf), Skraeling et Rugger.

"Nous avons recommencé à faire notre nom sur le marché, et les prévisions pour l'automne 1979 sont très bonnes", mentionne le gérant de BVD-Saint-Romuald, en se basant sur les premières indications de vente. L'entreprise possède un vaste réseau de distributeurs et d'agents-vendeurs de Halifax à Vancouver, et aux Etats-Unis pour la ligne Balmain.

Si les perspectives de popularité de la chemise Pierre Balmain aux Etats-Unis se réalisent, l'usine de Saint-Romuald pourrait connaître une expansion intéressante, selon M. Dansereau.

Main-d'œuvre spécialisée

Le personnel se compose, évidemment, à 90 pour 100 de femmes, et la main-d'œuvre provient du bassin de population de la Rive-sud. Les dirigeants de la compagnie sont fiers de la qualité de cette main-d'œuvre.

L'entreprise estime à \$5.000 le coût d'investissement qu'elle consacre à la formation d'une petite main. Une opératrice sur cinq en moyenne réussit à rencontrer les exigences de dextérité de la firme BVD.

Très rarement, les employeurs trouvent une personne qui possède la compétence parce qu'elle a déjà travaillé dans le textile. Uniquement pour combler les départs, BVD de Saint-Romuald engage une cinquantaine de nouvelles employées chaque année.

M. Dansereau déplore le fait qu'il n'existe pas dans la région de Québec un enseignement spécialisé dans les textiles.

Usine modernisée

Depuis octobre 1977, la nouvelle administration de BVD a modernisé ses établissements de Saint-Romuald, en investissant \$1 million dans l'installation de machineries automatiques perfectionnées, et dans le perfectionnement des procédés de travail. "C'est un investissement énorme dans l'industrie du textile", note M. Dansereau.

Une de ces machines, qui sert à la doublure des poignets de chemise, a été développée entièrement par le chef mécanicien de l'entreprise, M. Claude Roberge, de Saint-Romuald. Aujourd'hui, d'autres compagnies ont imité ce prototype.

Le groupe "Moderns Nechwear", qui opère dans ce domaine depuis 45 ans, possède deux usines à Saint-Honoré et à Saint-Martin dans la Beauce, et les entreprises Bonnelle, à Montréal, et Lancer, à Vancouver.

L'entreprise a adopté des lignes nouvelles par la recherche et la commercialisation, et la production augmente continuellement.

Les entrepôts et le centre de distribution de BVD sont situés à Montréal, et toute la production de l'usine de Saint-Romuald est immédiatement expédiée à bord de véhicules spécialement conçus pour cette marchandise délicate par Bellechasse Transport.

Il y a quatre ou cinq ans, les tissus utilisés à Saint-Romuald provenaient à 80 pour 100 du Japon, de l'Italie et des Etats-Unis. Aujourd'hui, cinquante pour 100 de la matière première est achetée au Québec.

La vieille partie de l'usine BVD de Saint-Romuald, où sont faits le tricot et la broderie, est un ancien magasin général de la fin des années 1890 que la fam. Ile Saint-Hilaire avait transformé en fabrique de chemises en 1922.

Vous vous souvenez?

Une tonne de plomb et une tonne de plumes

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au "poids-plume" de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

Un même poids, une seule mesure.



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Ministère de la Justice
Direction des Communications
1203, route de l'Église
St-Foy, Québec
G1V 4M1
Palais de Justice
Direction des Communications
1, est, rue Notre-Dame
Montréal, Québec
H2Y 1E5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre.

(50-79)
Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____